

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-001735 / 88784954
Comadur SA, 2400 Le Locle
Division Céramiques: pressage, traitement thermique,
production pierres d'horlogerie
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 H, 20 F
13.06.2014–12.06.2017 (Nouveau permis)
- 15-001577 / 68848491
Sert Trans Sàrl, 1214 Vernier
Transport et livraison des colis postaux sur mandat de PostLogistics SA
Besoin particulier de consommation
5 H
01.06.2015–31.05.2018 (Nouveau permis)
- 15-001814 / 52291971
Comadur SA, 2400 Le Locle
Division Céramiques: pressage, injection
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 10 F
01.01.2015–12.06.2017 (Renouvellement)
- 15-002173 / 62062547
Planzer Transports SA, 1964 Conthey
Transport de nuit: livraison de marchandises/pièces détachées pour les garages et
carrosseries
Besoin particulier de consommation
15 H
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement avec modification)
- 15-001815 / 52291971
Comadur SA, 2400 Le Locle
Division Glace Saphir, secteurs: usinage de verres de montres
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
66 H, 56 F
01.01.2015–12.06.2017 (Renouvellement)
- 15-002177 / 61753180
Maison Planzer Transports SA Genève-Aéroport, 1215 Genève 15 Aéroport
Transport de nuit: livraison de marchandises (stock en flux tendu)
Besoin particulier de consommation
10 H
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-002115 / 52188442
HYDRO Exploitation SA Centre administratif et Support Technique, 1950 Sion
Travaux de maintenance extraordinaire dans les aménagements hydroélectriques
des clients
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
40 H
01.08.2015–31.05.2017 (Modification)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 14-001734 / 88785015
Comadur SA, 2416 Les Brenets
Division Glace Saphir
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
88 H
13.06.2014–12.06.2017 (Renouvellement avec modification)
- 15-001816 / 14820385
Comadur SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
Production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 12 F
01.03.2015–12.06.2017 (Nouveau permis)
- 15-001812 / 52291971
Comadur SA, 2400 Le Locle
Déposition sous vide / Traitements Thermique / Traitements Plasma / Usinage
Céramique / Polissage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
72 H, 66 F
01.04.2015–12.06.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (RS 172.021) ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

15 septembre 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail